

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PICCA Serge, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. Le Maire, MOMBARD Dominique,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Conseillers municipaux présents : 16

Mme FRANQUET BOURGEON Charline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

Demande de subvention Agence de l'eau – Requalification de la cour de l'école maternelle Julien
VICAT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

M. GOMEZ précise qu'une faute a été faite sur son prénom, en page 1 :

« M. GOMEZ David a été élu secrétaire de séance » et non « M. GOMEZ Davis... ».

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est approuvé.

Arrivée de Mme Fabienne SGRO – 19H08.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

N°	Date de la décision	Objet
DEC2023_132	13/12/2023	Contrat de service fonctionnement radar pédagogique - Société ElanCité
DEC2023_133	14/12/2023	Marché de travaux - Construction de vestiaires au stade Hervé POTIGNAT Avenant n° 1 - Lot 1
DEC2023_134	14/12/2023	Marché de travaux - Réalisation d'une tribune espace des Guinches Avenant n° 1 - Lot 1
DEC2023_135	18/12/2023	DIA CONSORT CERECEDA / JAYET ET KARA – Parcelles cadastrées AB 122, 163 et 164 – Impasse du Bouif, reçu en mairie le 18 décembre 2023
DEC2023_136	18/12/2023	DIA CERECEDA Patricia / JAYET ET KARA – Parcelles cadastrées AB 123, 124, 160, 161, 162 et 520 – Rue du Vieux Four, reçue en mairie le 18 décembre 2023
		N° 137 à 142 – Délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2023
DEC2023_143	20/12/2023	Requalification de la cour de l'école maternelle Julien VICAT - Maîtrise d'œuvre - Groupement Ribstein/Stadia/BASA
DEC2023_144	21/12/2023	DIA BERTHALIN / DORIER – Parcelles cadastrées AE 1218, 262, et 678 – 57 rue du Royans, reçue en mairie le 21 décembre 2023
DEC2024_01	09/01/2024	Renouvellement de concession Mme MARCE
DEC2024_02	11/01/2024	DIA MOKRANI / OTHOMENE BOUSQUET – Parcelle cadastrée AE 944 – 4 Impasse Clos Fruitier, reçue en mairie le 09 janvier 2024
DEC2024_03	11/01/2024	DIA PLANTIER / HERRERA BALZI – Parcelles cadastrées AC 122, 362 et 521, 522 en partie, reçue en mairie le 10 janvier 2024
DEC2024_04	11/01/2024	DIA SABADIE – Parcelle cadastrée AH 556 – 5 rue des Alpes, reçue en mairie le 11 janvier 2024
DEC2024_05	17/01/2024	Contrat d'entretien système PPMS - Ecole Julien VICAT - Société Sécurité Vol Feu

DEL2024_06 - Demande de subvention – DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Requalification de la cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le rapporteur expose que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses	Montant prévisionnel (HT)	Montant éligible (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>	3 762.00 €	3 762.00 €

Etude de gestion des eaux pluviales		600.00 €	600.00 €
Maîtrise d'œuvre	Mission de base	16 038.00 €	16 038.00 €
	Mission OPC	2 000.00 €	2 000.00 €
	Réalisation guide « Mode d'emploi »	1 200.00 €	1 200.00 €
	Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau	1 000.00 €	1 000.00 €
Acquisition foncière	NEANT		
Travaux (détail) :		327 215.00 €	327 215.00 €
Autres dépenses :			
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		351 815.00 €	351 815.00 €
À DÉDUIRE du montant prévisionnel, s'il y a lieu, les recettes nettes attendues sur 5 ans : loyers ... (le montant de la subvention sera calculé sur le montant éligible initial, déduction faite de ces recettes).			
TOTAL ÉLIGIBLE pour le calcul de la subvention			351 815.00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Date d'obtention ou de dépôt ou ARDC	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
Union européenne (*) :				
DETR 2024		351 815.00 €	87 954.00 €	25 %
DSIL 2024				
Fonds vert 2024 Mesure :				
BONUS État (5 % ou 10%)		Si respect des critères		
Conseil régional (*) : Contrat Région / Ville			30 348 €	8.62 %
Conseil départemental (*) :	Dossier déposé	200 270.70 €	60 081.00 €	17.08 %

Conseil départemental (*) :				
EPCI - Fonds de concours (*) :				
Autres financements publics <i>(à préciser)</i>	FNADT, DRAC ... (*)			
	Agence de l'eau	277 131.00 €	103 082.00 €	29.30 %
	ADEME ...			
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①			281 465.00 €	80.00 %

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	70 350.00 €	20.00 %
	Emprunt		
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :		
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		70 350.00 €	20.00 %

TOTAL : ① + ②		351 815.00 €	100,00 %
----------------------	--	---------------------	-----------------

Considérant que cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux, l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel établis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

DEL2024_07 – Demande de subvention Contrat Région/Ville – Région Auvergne Rhône-Alpes – Requalification de la cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le rapporteur expose que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)	Montant éligible (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>		3 762.00 €	3 762.00 €
Etude de gestion des eaux pluviales		600.00 €	600.00 €
Maîtrise d'œuvre	<i>Mission de base</i>	16 038.00 €	16 038.00 €
	<i>Mission OPC</i>	2 000.00 €	2 000.00 €
	<i>Réalisation guide « Mode d'emploi »</i>	1 200.00 €	1 200.00 €
	<i>Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau</i>	1 000.00 €	1 000.00 €
Acquisition foncière	<i>NEANT</i>		
Travaux (détail) :		327 215.00 €	327 215.00 €
Autres dépenses :			
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		351 815.00 €	351 815.00 €
À DÉDUIRE du montant prévisionnel, s'il y a lieu, les recettes nettes attendues sur 5 ans : loyers ... (le montant de la subvention sera calculé sur le montant éligible initial, déduction faite de ces recettes).			
TOTAL ÉLIGIBLE pour le calcul de la subvention			351 815.00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Date d'obtention ou de dépôt ou ARD	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
Union européenne (*) :				
DETR 2024		351 815.00 €	87 954.00 €	25 %

DSIL 2024				
Fonds vert 2024 Mesure :				
BONUS État (5 % ou 10%)			Si respect des critères	
Conseil régional (*) : Contrat Région / Ville			30 348 €	8.62 %
Conseil départemental (*) :		Dossier déposé	200 270.70 €	60 081.00 €
Conseil départemental (*) :				
EPCI - <i>Fonds de concours</i> (*) :				
Autres financements publics <i>(à préciser)</i>	FNADT, DRAC ... (*)			
	Agence de l'eau, SDED ... (*)		277 131.00 €	103 082.00 €
	ADEME ...			
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①			281 465.00 €	80.00 %

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	70 350.00 €	20.00 %
	Emprunt		
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :		
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		70 350.00 €	20.00 %
TOTAL : ① + ②		351 815.00 €	100,00 %

Considérant que cette opération peut être subventionnée par la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat Région Ville ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux, l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel établis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une aide financière du contrat Région Ville.

DEL2024_08 – Demande de subvention Agence de l'eau – Requalification de la cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le rapporteur expose que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)	Montant éligible (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>		3 762.00 €	3 762.00 €
Etude de gestion des eaux pluviales		600.00 €	600.00 €
Maîtrise d'œuvre	<i>Mission de base</i>	16 038.00 €	16 038.00 €
	<i>Mission OPC</i>	2 000.00 €	2 000.00 €
	<i>Réalisation guide « Mode d'emploi »</i>	1 200.00 €	1 200.00 €
	<i>Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau</i>	1 000.00 €	1 000.00 €
Acquisition foncière	<i>NEANT</i>		
Travaux (détail) :		327 215.00 €	327 215.00 €
Autres dépenses :			
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		351 815.00 €	351 815.00 €
À DÉDUIRE du montant prévisionnel, s'il y a lieu, les recettes nettes attendues sur 5 ans : loyers ... (le montant de la subvention sera calculé sur le montant éligible initial, déduction faite de ces recettes).			
TOTAL ÉLIGIBLE pour le calcul de la subvention			351 815.00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Date d'obtention ou de dépôt ou ARDC	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
Union européenne (*) :				
DETR 2024		351 815.00 €	87 954.00 €	25 %
DSIL 2024				
Fonds vert 2024 Mesure :				
BONUS État (5 % ou 10%)		Si respect des critères		
Conseil régional (*) : Contrat Région / Ville			30 348 €	8.62 %
Conseil départemental (*) :	Dossier déposé	200 270.70 €	60 081.00 €	17.08 %
Conseil départemental (*) :				
EPCI - <i>Fonds de concours</i> (*) :				
Autres financements publics <i>(à préciser)</i>	FNADT, DRAC ... (*)			
	Agence de l'eau	277 131.00 €	103 082.00 €	29.30 %
	ADEME ...			
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①			281 465.00 €	80.00 %

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	70 350.00 €	20.00 %
	Emprunt		
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :		
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		70 350.00 €	20.00 %

TOTAL : ① + ②	351 815.00 €	100,00 %
----------------------	---------------------	-----------------

Considérant que cette opération peut être subventionnée par l'agence de l'eau dans le cadre de la désimperméabilisation des cours d'école ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux, l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel établis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'eau une aide financière au taux le plus élevé.

DEL2024_09 – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Installation d'un système de vidéoprotection

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'un système de vidéoprotection (16 caméras) sur le territoire de la Commune. Ce projet sera réalisé en 2024.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 110 850.00 € HT, soit 133 020.00 € TTC.

- Installation de 16 caméras sur le territoire de la Commune.
Le coût de ces travaux est de : 104 600.00 € HT, soit 125 520.00 € TTC.
- Frais de raccordement ENEDIS : 6 250.00 € HT, soit 7 500.00 € TTC.

Cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre du programme K : sécurisation des sites sensibles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du FIPD 2024 (programme K).

DEL2024_10 – Décision modificative n° 1 – Budget principal de la Commune 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° DEL2023_137 du 19/12/2023 portant vote du budget général de la Commune ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal 2024 de la commune :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-3 788.00 €
	65	6553	Service d'incendie	3 788.00 €
	65	657362	Subventions de fonctionnement aux CCAS	-30 000.00 €
	65	657363	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	30 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			0.00 €

Informations / Questions diverses

- M. ROUX donne lecture des dossiers examinés par la commission d'urbanisme.

Fin de séance à 19h50

A Mours Saint Eusèbe, le 23 janvier 2024,

La Secrétaire de séance

Charline FRANQUET BOURGEON



Le Maire de Mours Saint Eusèbe

Dominique MOMBARD